## Association « Ecole de Musique de Rouen »

## PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19 – JUIN 2020

	Respect des gestes barrières et du protocole sanitaire
	Accès interdit si température corporelle supérieure à 37°8
	Entrée par le 19 boulevard d'Orléans
Consignes	Sortie par le 21 boulevard d'Orléans
POUR	Port du masque obligatoire dans les parties communes à partir de 11 ans
Tous	Gel hydroalcoolique à l'entrée de l'école pour désinfection des mains
(salariés et élèves)	Respect du sens unique de circulation au sein de l'école (fléchage)
	Distanciation à respecter – 2 personnes maximum sur un palier
	Aucun accompagnateur autorisé sauf pour personne en situation de handicap
	En cas de détection du Covid 19 pour un salarié ou un élève, prévenir l'association afin d'en avertir les personnes qu'il a contactées
	Formation des élèves aux gestes barrière
	Le professeur se charge d'ouvrir et de fermer la (les) porte(s) de la salle de cours pour chaque élève
	Donner du gel hydroalcoolique à chaque élève lors de son arrivée pour désinfection de ses mains
OBLIGATIONS	Désinfection des mains entre chaque cours
DES PROFESSEURS	Entre chaque cours, désinfection du matériel utilisé par l'élève
PROFESSEURS	Aération complète de la salle toutes les 3 heures
	Respect des horaires de cours pour garantir la fluidité dans les locaux
	Distanciation de 4 mètres tout autour d'un instrumentiste à vent ou d'un choriste
	Port du masque ou d'une visière sauf pour les instrumentistes à vents
	Disposer de son masque personnel
OBLIGATIONS	Les élèves devront faire le nettoyage de l'instrument à la maison
DES	Disposer de mouchoirs à usage unique
ADHERENTS	Port du masque obligatoire en cours pour les plus de 11 ans (sauf instrumentistes à vent et choristes)
	Les élèves ne pourront se rendre aux toilettes pendant leur cours (sauf situation exceptionnelle) donc anticipation indispensable

MESURES ADOPTEES PAR L'ASSOCIATION	
Formation du personnel aux règles d'hygiène Covid 19	
Entrée par le n° 19 et sortie par le n° 21 (boulevard d'Orléans)	
Sens unique de circulation fléché dans l'école	
Marquage au sol des distanciations dans les couloirs	
Aucun accompagnateur dans les locaux	
Gel hydroalcoolique à l'entrée de l'école pour lavage des mains	
Gel hydroalcoolique dans chaque salle et au secrétariat	
Lingettes virucides pour le matériel dans chaque pièce	
Masques jetables à disposition des salariés	
Visière remise à chaque salarié sur demande	
Poubelles avec couvercle dans les salles de cours	
Aération des locaux utilisés toutes les 3 heures	
Savon liquide et serviettes à usage unique dans les sanitaires	
Salle d'attente condamnée	
Salles exigües condamnées	
Installation des salles selon les règles de distanciation avec marquage au sol	
Nettoyage des locaux avant la reprise	
Désinfection quotidienne des locaux	
Si un élève manifeste des symptômes au sein de l'école, il sera isolé dans une salle et le responsable légal prévenu pour venir le récupérer. Les adhérents ayant eu contact avec cet élève seront informés par mail. Les lieux fréquentés par cet élève seront désinfectés.	
Indication des sanitaires réservés au personnel et des sanitaires réservés aux adhérents ; 1 seule personne dans le local	
Travail à distance privilégié pour tout salarié à risque	